

# FESTIVAL INTERNATIONAL DU TOURISME CONCOURS LOISIRS CRÉATIFS

## RÈGLEMENT COMPLET DU JEU-CONCOURS

### ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU- CONCOURS

Le Festival International du Tourisme, porté par l'ESTHUA UFR Tourisme et Culture, dont le siège social est situé au 7, Allée François Mitterrand, 49 100 ANGERS, organise un jeu-concours de Loisirs Créatifs dont les gagnants seront désignés dans les conditions définies ci-après. Le jeu-concours se déroulera du vendredi 26 mars 14h, au dimanche 28 mars 14h (date et heure France métropolitaine faisant foi).

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU- CONCOURS

- 2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toutes et à tous.
- 2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, de l'autorisation droit à l'image jointe (page 2).
- 2.3. Le jeu-concours est limité à une seule participation par loisir créatif. Il est donc possible de proposer une création pour chaque catégorie.
- 2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du participant.
- 2.5 Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

### ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le concours se déroule uniquement en ligne. Vous nous enverrez vos photos ou vidéos par mail [fitangers@univ-angers.fr](mailto:fitangers@univ-angers.fr) avec le droit à l'image dûment complété en respectant les horaires de participation. Un jury délibérera pour élire la meilleure photo pour chaque catégorie. Pour rappel, les catégories sont les suivantes : «Concours de Peinture, Frida Kahlo l'art du pinceau», «Concours de Coloriage, Je colorie les Dieux Aztèques» et «Concours de masque, Je deviens un Luchador». Les photos envoyées après 14h ne seront pas prises en compte.

### ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Après concertation du jury, une participation par catégorie sera annoncée gagnante. L'annonce aura lieu sur les réseaux sociaux du FIT, Facebook et Instagram le dimanche 28 mars à 15h30. Les gagnants seront ensuite contacté par mail, sur leur mail de participation.

### ARTICLE 5 – DOTATIONS

La création gagnante pour chaque catégorie remportera une pinata originale créée par Min'à Cactus spécialement pour l'occasion.

### ARTICLE 6 –REMISE DES DOTATIONS

Les dotations seront remises par voie postale dans les 10 jours suivants l'annonce de la classe gagnante, ou, pourront être récupérées à l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture, dans le respect des consignes sanitaires.



# FESTIVAL INTERNATIONAL DU TOURISME DROIT À L'IMAGE - CONCOURS LOISIRS CRÉATIFS

Je soussigné .....autorise l'organisation du Festival International du Tourisme, dans le cadre des Concours Loisirs Créatifs, à diffuser la photo ou la vidéo fournie.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le Festival International du Tourisme, dans le cadre des «Concours Loisirs Créatifs», à fixer, reproduire et communiquer au public cette photographie.

La photographie sera exploitée sur les réseaux sociaux du Festival International du Tourisme, Facebook et Instagram.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée, à la réputation ou à toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à ....., le .....,

